

RAPPORT N° 92/2-05
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LA REFECTION DES TOITURES DE LA MAIRIE ANNEXE DE LA BRETAGNE**

La Municipalité a prévu pour 1992 la réfection des toitures de la Mairie Annexe de La Bretagne.

Le programme des travaux d'aménagement estimés à 500 000 F est le suivant :

- réfection des toitures en tôle à isolation thermique,
- étanchéité des toitures-terrasses.

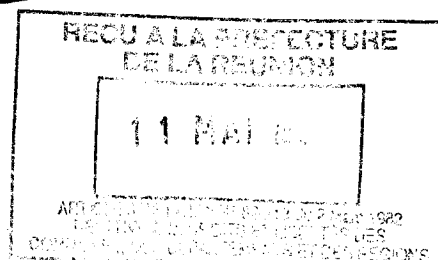
Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 900 - Article 232 du Budget de 1992.

Je vous demande :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 92/2-05
du Conseil Municipal
en séance du samedi 25 avril 1992

OBJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LA REFECTION DES TOITURES DE LA MAIRIE ANNEXE DE LA BRETAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/2-05 du Maire ;

Vu le rapport de Elio LEBON, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial de La Bretagne, présenté au nom des Commissions Travaux et Appels d'Offres, et Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet de réfection des toitures de la Mairie Annexe de La Bretagne, pour un coût estimé à 500 000 F (crédits prévus au Chapitre 900 - Article 232 du Budget de 1992).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 AVR. 1992

